



PREAVIS MUNICIPAL No 11-2021

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 10 décembre 2021

**Objet : Autorisation de travaux - Création de nouveaux arrêts de bus
« Le Prunier » : Demande de crédit**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité prévoit dans son préavis N° 10-2021, la réfection de la route d'Aubonne. Au vu des transformations prévues sur le site de Le Coultre SA qui ne permettront plus de maintenir l'emplacement actuel des arrêts de bus « Le Prunier » et afin de répondre aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés, la Municipalité a entrepris les démarches afin de les déplacer.

2. PROJET

La Municipalité souhaite :

- Aménager de nouveaux arrêts de bus conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) selon plans annexés.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Arrêts de bus

- Modification de la géométrie de la route et du trottoir
- Démolition des bordures du trottoir
- Fraisage du revêtement
- Création d'un îlot central
- Pose de bordure spécifique aux arrêts de bus
- Augmentation de la hauteur du trottoir à 22 cm
- Pose d'un revêtement spécifique pour arrêt de bus
- Pose d'un revêtement sur les trottoirs et le solde de la chaussée
- Pose du tapis



4. SUBVENTIONS CANTONALES

La Municipalité va soumettre une demande de subvention à la Direction générale de la mobilité et des routes.

La subvention cantonale est octroyée aux charges et conditions suivantes :

- a) attestation du respect de la législation sur les marchés publics
- b) confirmation de l'obtention du crédit
- c) attestation de l'éventuelle autorisation de construire
- d) respect de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de la catégorie de réduction du bruit de la couche de surface phono absorbante selon VSS SNR 640 425.

La DGMR devrait confirmer que le projet étant réalisé dans le gabarit du domaine public, une enquête ne serait pas nécessaire.

5. COÛT ET FINANCEMENT

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le Bureau Sabert SA, responsable de l'entretien des routes de notre Commune pour un montant total maximum (arrondi) de Fr. 531'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, dont le détail est joint au présent préavis.

La Municipalité sollicite l'entier du crédit se référant notamment aux conditions de la LSubv qui prévoit que le calcul de la subvention ne sera fait que sur présentation des factures définitives.

Ce crédit de Fr. 531'000.- sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

L'investissement sera amorti sur une période de 30 ans.

Seuls les coûts liés à l'investissement (intérêts et amortissement de la dette) impacteront le compte de fonctionnement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 11-2021 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour



DECIDE

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création de nouveaux arrêts de bus « Le Prunier » selon devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de Fr. 531'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises, aux meilleures conditions du marché ;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité:

Philippe Bezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

Annexes : Devis estimatif SABERT SA et plans